

Annexe 1 – Tableau récapitulatif des garanties santé – En complément de la CFE

Les taux de remboursement et plafonds s'entendent y compris les remboursements de la CFE.

TABLEAU DE GARANTIES	
Hospitalisation médicale et chirurgicale (accord préalable)	
Garanties hospitalières¹ – voir les notes sur l'entente préalable pour plus d'informations	
Hospitalisation médicale ¹	100 % des frais réels
Hospitalisation chirurgicale ¹	100 % des frais réels
Frais annexes à l'hospitalisation ¹	100 % des frais réels
Chambre particulière ¹	100 % des frais réels
Forfait journalier ¹	100 % des frais réels
Frais de transport ¹	Limité à 160 € par an et par assuré
Consultation externe / Chirurgie ambulatoire de jour	100 % des frais réels
Hospitalisation à domicile ¹	100 % des frais réels
Frais d'accouchement ¹	100% des frais réels dans la limite de 4 400 € par an et par assuré
Frais médicaux courants	
Honoraires de généralistes et spécialistes	180% BR
Analyses, radiologie, scanners	180% BR
Actes en K (hors hospitalisation)	180% BR
Pharmacie	100 % BR
Auxiliaires médicaux prescrits	180% BR
Prothèses auditives	180% BR
Appareillage	180% BR
Déplacement pour traitement anticancéreux ou dialyse	Limité à 60 € par déplacement
Cures thermales ¹ (acceptation préalable)	Non couvert
Vaccins	Non couvert
Optique	
Verres, montures et lentilles prescrites	Forfait de 75 € par an et par bénéficiaire
DENTAIRE	
Soins dentaires	180% BR
Prothèses dentaires, y compris inlays, onlays	180% BR
Orthodontie (uniquement pour les enfants de moins de 16 ans)	180% BR

Précisions :

(1) : un accord préalable s'applique aux traitements indiqués sur le tableau des garanties par un 1.

BR : BASE DE REMBOURSEMENT